

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 26/10/2018, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **23**
Nombre de membres présents : **18**

Nombre de membres en exercice : **23**
Nombre de membres votants : **17**

Présents : (18) : M. NEFF Daniel, Maire, Mmes Catherine ALLIGNÉ, Suzanne BARZAGLI, Mireille CHOJETZKI, Estelle GUGNON, Virginie HAGENMULLER, Sylvie NIMIS-WEYBRECHT, Solange SCHNEIDER, Viviane STOEHR, Marie-Brigitte WERMELINGER, MM. René GERBER, Raymond HAFFNER, Michel JOLLY, Philippe KLETHI, Thierry MURA, Jean-Claude SALLAND, François SCHERR, Jean-Marc SCHLEICHER.

Excusés (4) : MM. Jean-Louis BIHR, Pascal GERBER, Bernard NIMIS et Paul HUG.

Absent (1) : Mme Monique ARNAULT.

Référence de la délibération : DE_2018_102

Point 12 : Fixation de tarifs de location de salles communales

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Philippe KLETHI, conseiller délégué, rappel que pour le conseil municipal a voté, le 19 septembre 2018, les tarifs concernant la location du Mille-Club, comme suit :

Type de location	Week-end	Jour semaine	Autres tarifs (membres...)
Mille-Club	150 €	80 €	40 €

Il convient désormais d'approuver les tarifs de locations pour deux autres salles communales : le club-house de football mis à disposition de l'AS BLANC et le club-house de tennis mis à disposition de l'association Tennis Loisirs.

Tarifs de location du club-house de football :

Type de location	Week-end	Jour semaine	Autres tarifs (membres...)
Club-house de football	150 €	80 €	40 €

.../...

Tarifs de location du club-house de tennis :

Type de location	Week-end	Autres tarifs (membres...)
Club-house de tennis	70 €	50 €

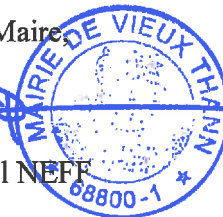

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT ne participant pas au vote :

- **fixe** les tarifs comme énoncés dessus ;
- **dit** que les recettes seront inscrites sur le compte 752 « revenus des immeubles ».

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 5 novembre 2018 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN pour contrôle de légalité le 5 novembre 2018.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 5 novembre 2018

Le Maire



Daniel NEFF